

Axe : Savoir communiquer et promouvoir la Bienveillance

Module : Promotion de la bienveillance de la personne âgée à domicile

Public ciblé :

Ce module s'adresse à :
Tout professionnel de l'aide à domicile et tout personnel intervenant auprès des personnes âgées

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

Organisation :

-*Durée :*
2,5 jours, soit 17h30, en présentiel

-*Effectif :*

La formation devra être adaptée à un groupe de 8 à 12 stagiaires

- *Qualification de l'animateur :*

Il est attendu que l'animateur soit formé et/ou diplômé et dispose d'une compétence dans les pratiques d'organisation et d'animation d'un groupe de professionnel sur le champ du vieillissement et/ou de la gérontologie

Moyens pédagogiques :

- Expérience corporelle favorisant la présence, le calme et l'observation
- Mise en situation, illustrations pratiques et jeux de rôle,
- Apports théoriques, travail individuel et de groupes

Evaluation :

Evaluation des stagiaires et bilan des formateurs en fin de stage selon les modalités conventionnelles

Interlocuteurs à la Carsat Sud-Est :

Michèle PERETTI :

04 91 85 85 45

michele.peretti@carsat-sudest.fr

Objectifs principaux :

Ce module doit permettre aux professionnels de s'inscrire dans le contexte d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile ainsi que de la prévention des phénomènes de maltraitance.

Objectifs prioritaires attendus :

Apporter aux professionnels des pistes d'amélioration dans la posture de leur pratique professionnelle.

Programme de formation :

Le module s'articulera autour

- D'une appropriation de la notion de bienveillance et une meilleure connaissance de la culture de la bienveillance
- Des facteurs de risques de maltraitance sur les personnes âgées
- Du rôle du professionnel dans le développement de la bienveillance, de son attitude, de sa communication

Objectifs pédagogiques attendus :

A l'issue de la formation les professionnels devront être capable :

- D'identifier les facteurs de risques et les signes de maltraitance et/ou de négligence,
- De décrire les différentes formes de violence,
- De connaître le cadre légal et réglementaire régissant la prévention et la lutte contre les maltraitements,
- D'analyser leurs pratiques et comportements professionnels,
- De mettre en place des comportements professionnels adaptés,
- De travailler des attitudes de bienveillance en vue d'améliorer le « prendre soin » relationnel à la personne âgée,
- D'acquérir un savoir-être et savoir-faire auprès des personnes âgées.